

# LA GRANDE ESCAPADE AIR MILES<sup>md</sup> DE OLD NAVY

## RÈGLEMENT OFFICIEL

### AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT N'AugMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **Admissibilité :** Le concours La grande escapade AIR MILES<sup>md</sup> de Old Navy (le « Concours ») est offert aux résidents autorisés du Canada qui sont âgés d'au moins dix-huit (18) ans au moment de l'inscription. Les employés de Old Navy, LLC, de LoyaltyOne Inc., de ePrize inc., de leurs sociétés mères et affiliées, de leurs fournisseurs, ainsi que la famille immédiate (l'époux, les parents, les frères et sœurs et les enfants) et les membres du ménage de ces employés ne sont pas admissibles. Le Concours est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et locaux applicables, et est nul là où la loi l'interdit. En s'inscrivant, le participant accepte pleinement et inconditionnellement le Règlement officiel et les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont sans appel et exécutoires à tous égards pour la Promotion. L'obtention du prix est conditionnelle à la satisfaction des exigences énumérées aux présentes.

2. **Commanditaire :** Old Navy, LLC, 2 Folsom Street, San Francisco, CA 94105 U.S.A.

**Administrateur :** ePrize inc., One ePrize Drive, Pleasant Ridge, MI, U.S.A.

Le Concours est géré par **Old Navy, LLC**. LoyaltyOne Inc. n'est pas associé à la gestion de ce Concours.

3. **Période :** La Promotion commence le 16 janvier 2014 à minuit, heure de l'Est (« HE »), et prend fin le 1<sup>er</sup> février 2014 à 23 h 59 HE (ci-après la « période de la Promotion »). L'ordinateur du Commanditaire sera l'appareil officiel de mesure du temps qui aura l'heure exacte tout au long du Concours.

4. **Comment participer :** il existe deux (2) façons de s'inscrire pendant la période de la Promotion:

**a. Participez en magasin :** Visitez un magasin Old Navy participant et, au moment d'un achat, présentez votre carte d'adhérent AIR MILES. L'associé aux ventes inscrira votre numéro d'adhérent AIR MILES, et vous recevrez automatiquement une (1) participation au Concours. Si vous souhaitez faire un achat et présenter votre carte d'adhérent AIR MILES sans participer au Concours, inscrivez à la main votre nom, votre adresse, votre adresse de courriel (le cas échéant) et votre numéro d'adhérent AIR MILES sur une feuille de 3 po x 5 po, et faites-la parvenir dans une enveloppe correctement affranchie à l'adresse suivante : « OLD NAVY AIR MILES® reward miles Contest OPT OUT », c/o ePrize inc., PO Box 5046, Department 805887, Kalamazoo, MI 49003-5046, U.S.A.

**b. AUCUN ACHAT REQUIS – Participez par courrier :** Pour participer sans faire d'achat ou sans présenter votre carte d'adhérent AIR MILES, inscrivez à la main votre nom, votre adresse, vos numéros de téléphone de jour et de soir, votre adresse de courriel (le cas échéant), votre numéro d'adhérent AIR MILES (le cas échéant) et votre date de naissance sur une feuille de 3 po x 5 po, et faites-la parvenir dans une enveloppe correctement affranchie à l'adresse suivante : « OLD NAVY AIR MILES® reward miles Contest », c/o ePrize inc., PO Box 5046, Department 805887, Kalamazoo, MI 49003-5046, U.S.A. Vous recevrez une (1) participation au Concours. Limite : Une (1) participation par enveloppe. Toutes les demandes de participation envoyées par courrier doivent être écrites à la main, porter le cachet postal du 1<sup>er</sup> février 2014 au plus tard et être reçues au plus tard le 7 février 2014.

Toutes les participations deviennent la propriété du Commanditaire, et aucune d'entre elles ne sera retournée ou ne fera l'objet d'un accusé de réception. Une preuve d'envoi ou de participation ne sera pas considérée comme une preuve de réception par le Commanditaire. Ce dernier décline toute responsabilité pour les participations perdues, en retard, incomplètes, non approuvées, inintelligibles, illisibles, mal dirigées ou insuffisamment affranchies, qui seront disqualifiées.

Limite : Pendant la période de la Promotion, chaque personne peut s'inscrire une (1) fois par jour, peu importe la méthode de participation utilisée. Une même adresse de courriel ne peut être partagée par plusieurs participants. Toute tentative d'un participant d'obtenir plus de participations que la limite établie par l'utilisation de plusieurs courriels, identités, inscriptions ou sessions dans le système, ou par toute autre méthode, entraînera l'annulation de ses participations et le risque qu'il soit disqualifié. L'utilisation d'un système automatisé pour participer est interdite et entraînera la disqualification. Si une participation est cause de litige, le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse de courriel utilisée au moment de l'inscription sera considéré comme la personne inscrite. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui le fournisseur d'accès Internet, le fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine a attribué l'adresse de courriel soumise. Les gagnants potentiels peuvent avoir à présenter une preuve d'identification attestant qu'ils sont les titulaires autorisés des comptes.

**5. Tirage du Grand prix :** L'Administrateur est une organisation d'évaluation indépendante, dont les décisions sur l'administration de l'événement et sur le choix des gagnants potentiels sont sans appel et exécutoires à tous égards pour la Promotion. L'Administrateur choisira au hasard les gagnants potentiels du Concours parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période de la Promotion, à approximativement 10 h (HNE), le 10 février 2014, à Pleasant Ridge, au Michigan (É.-U). Nous communiquerons avec le gagnant potentiel par courriel ou par téléphone après la tenue du tirage au sort. Tous les gagnants potentiels devront répondre correctement et sans aucune aide à une question d'habileté dans un délai limité pour être admissibles à la réception d'un prix. Sauf là où la loi l'interdit, le gagnant potentiel (ou le parent ou le tuteur légal, si le gagnant est mineur dans son lieu de résidence) doit signer et retourner une Déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité et d'acceptation de la diffusion à des fins publicitaires qui doit être reçue par l'Administrateur dans les sept (7) jours à partir de la date d'envoi de l'avis ou de la tentative d'avis, afin de réclamer le prix. Si un gagnant potentiel ne peut pas être joint, s'il ne répond pas correctement à la question d'habileté, ou s'il ne signe ni ne retourne la Déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité et d'acceptation de la diffusion ou s'il ne fournit pas les autres renseignements demandés dans les délais stipulés, il perd son prix. L'obtention d'un prix est conditionnelle au respect du présent Règlement officiel. Dans le cas où un gagnant potentiel est disqualifié pour une raison quelconque, un autre gagnant sera sélectionné au hasard parmi toutes les participations admissibles restantes. Il y aura trois (3) autres tirages supplémentaires au maximum, après quoi les prix restants ne seront pas accordés. Le gagnant recevra son prix au plus tard de 6 à 8 semaines après la fin de la Promotion.

**6. Prix : UN (1) GRAND PRIX : 100 000 milles de récompense AIR MILES.**

La valeur au détail approximative des milles de récompense AIR MILES<sup>md</sup> dépend de la méthode choisie pour l'échange des milles de récompense, des récompenses disponibles au moment de l'échange et de la préférence de répartition entre les soldes Rêves et Argent AIR MILES. Si le prix est utilisé avec le solde Argent AIR MILES, le gagnant peut échanger 95 milles de récompense du solde Argent AIR MILES contre 10 \$ en magasin chez les

commanditaires participants. Si les milles de récompense sont échangés contre un billet d'avion (un minimum de 950 milles de récompense est requis pour un vol), la valeur dépend de la destination choisie, de la date du voyage et du nombre de transporteurs ou fournisseurs utilisés. Par exemple, un vol aller-retour en classe économique de Toronto, Ontario, à Winnipeg, Manitoba équivaut à 1 750 milles de récompense AIR MILES et a une valeur approximative de 525 \$ (CA), hors taxes. Le gagnant est tenu de payer les taxes applicables, les frais de transport afférents, les droits gouvernementaux, les frais d'excédent de bagages et les autres frais non liés aux billets. La valeur au détail des milles de récompense AIR MILES échangés contre des récompenses autres que des voyages dépend des récompenses disponibles au moment de l'échange. Les milles de récompense AIR MILES sont assujettis aux conditions générales du Programme de récompense AIR MILES et à ses modifications successives. Le prix n'est ni cessible, ni convertible en argent comptant et doit être accepté tel quel.

Le prix en milles de récompense AIR MILES sera directement déposé dans le compte d'adhérent AIR MILES du gagnant confirmé, six à huit semaines après la confirmation du gagnant de ce prix. Pour s'assurer qu'il reçoit le grand prix dans le solde choisi, le gagnant doit vérifier qu'il a fixé sa préférence pour les soldes (solde Argent AIR MILES<sup>md</sup> et solde Rêves AIR MILES<sup>md</sup>) selon son choix avant que le prix ne soit déposé dans son compte d'adhérent.

Si le gagnant potentiel des milles de récompense AIR MILES n'est pas un adhérent AIR MILES, il peut s'inscrire au Programme de récompense AIR MILES en visitant le site [airmiles.ca](http://airmiles.ca). En devenant adhérent AIR MILES, vous acceptez d'être lié par les conditions générales du Programme de récompense AIR MILES et à ses modifications successives.

Les prix sont non transférables et aucune substitution ne sera effectuée, sauf indication contraire dans le présent document et à la seule discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de remplacer tout prix énuméré, ou toute composante de celui-ci, par un autre prix de valeur égale ou supérieure si le prix spécifié devient non disponible pour une raison quelconque. Le gagnant doit assumer toutes les taxes et tous les frais associés à la réception ou à l'utilisation du prix. Les chances de gagner le prix varient selon le nombre de participations valides reçues pendant la période de la Promotion.

**7. Décharge :** En acceptant un prix, le gagnant consent à libérer de toute responsabilité le Commanditaire, LoyaltyOne inc., l'Administrateur ainsi que leurs filiales respectives, leurs sociétés affiliées, leurs fournisseurs, leurs distributeurs, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de prix, chacune de leurs sociétés mères respectives, de même que les responsables, les directeurs, les employés et les agents de ces entreprises (désignés collectivement les « Renonciataires »), et à renoncer à toute réclamation ou cause d'action à leur endroit concernant, sans s'y limiter, des blessures corporelles, un décès, des dommages matériels ou une perte de propriété résultant de la participation au Concours, de la réception, de l'utilisation ou de l'usage abusif de tout prix.

**8. Publicité :** Sauf là où la loi l'interdit, le participant, en s'inscrivant au Concours, autorise le Commanditaire et ses agents à utiliser son nom, toute forme de ressemblance, sa photo, sa voix, ses opinions ou sa ville de résidence et sa province ou son territoire à des fins promotionnelles dans tout média international, sans rémunération ou considération supplémentaire.

**9. Conditions générales :** Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la Promotion, ou toute partie de celle-ci, si une fraude, une défaillance technique, une erreur humaine ou tout autre facteur nuit à l'intégrité ou au fonctionnement

de la Promotion, tel qu'il est déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion, cette décision étant assujettie à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Le cas échéant, le Commanditaire peut, à sa seule discrétion, choisir de tenir un tirage au sort parmi les participations admissibles reçues jusqu'à la date d'interruption pour l'un ou l'autre des prix offerts ou pour l'ensemble de ceux-ci, tel qu'il est mentionné aux présentes. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier toute personne qui tente de trafiquer la procédure d'inscription ou le fonctionnement de la Promotion, qui viole son Règlement officiel ou celles de toute autre promotion, ou qui agit de manière déloyale ou adopte un comportement perturbateur. Il est établi que toute personne qui tente délibérément de porter atteinte au bon fonctionnement de la Promotion transgresse les lois civiles et criminelles. Si une telle tentative est décelée, le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages aux personnes concernées, dans toute la mesure permise par la loi. Le manquement du Commanditaire à l'application d'une quelconque des conditions du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à ladite disposition.

**10. Limitation de responsabilité :** Les Renonciataires ne sont pas responsables des éléments suivants : (1) tout renseignement erroné ou imprécis, qu'il soit fourni par le participant, causé par une erreur d'impression ou attribuable à l'équipement ou à des programmes utilisés pendant la Promotion; (2) les défaillances techniques de tout genre, y compris, sans s'y limiter, les défauts, les interruptions ou les déconnexions de lignes téléphoniques, du matériel ou de logiciels de réseau; (3) toute intervention humaine non autorisée dans une partie de la procédure d'inscription ou de la Promotion; (4) les erreurs techniques ou humaines qui peuvent survenir dans l'administration de la Promotion ou le traitement des participations; (5) le courrier en retard, perdu, non livré, endommagé ou volé, ou (6) toute blessure ou tout dommage physique ou matériel qui peuvent découler, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de la participation à la Promotion ou de la réception, de l'utilisation ou de l'usage abusif du prix remporté. Si, pour une raison quelconque, il est confirmé qu'une participation a été supprimée par erreur, perdue, détruite ou altérée, le participant ne peut obtenir en guise de compensation qu'une autre participation à la Promotion. Le nombre de prix attribués ne sera pas supérieur à celui qui a été annoncé. Advenant que, pour des raisons techniques ou liées à la production, au marquage, à la programmation ou à tout autre élément, le nombre de prix offerts ou réclamés serait plus élevé que celui qui a été annoncé dans le présent Règlement officiel, le Commanditaire se réserve le droit d'attribuer seulement le nombre de prix annoncé par l'intermédiaire d'un tirage au sort parmi les participants admissibles qui n'ont pas encore reçu de prix et dont les inscriptions sont légitimes et valides.

**11. Litiges :** Sauf là où la loi l'interdit, le participant consent à ceci : (1) tous les litiges, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de la Promotion ou liés à celle-ci ou à l'attribution d'un prix doivent être résolus individuellement sans faire appel à aucune forme de recours collectif, et traités exclusivement par le Tribunal fédéral de première instance dans le District de l'Est (Eastern District) du Michigan (Division du Sud) ou par la cour de l'État du Michigan appropriée, située dans l'Oakland County, Michigan (É.-U.); (2) toutes les réclamations, tous les jugements et tous les montants adjugés doivent se limiter aux frais remboursables encourus, y compris les frais liés à l'inscription à la Promotion (cette disposition ne s'applique pas aux frais d'avocat), et (3) il renonce par les présentes au droit de réclamer des dommages indirects, punitifs et accessoires ainsi que tout dommage autre que les frais réellement encourus et à tous les droits de multiplier les dommages ou de les augmenter de toute autre manière; il ne lui sera permis sous aucun prétexte d'obtenir compensation pour ces dommages. Toutes les questions concernant la constitution, la validité, l'interprétation et la portée du présent Règlement officiel, ainsi que les droits et les obligations du participant et du Commanditaire qui sont liés à la Promotion, doivent être régis et établis conformément aux lois de l'État du Michigan (É.-U.), sans

donner effet à des lois ou à des conflits de lois (dans l'État du Michigan ou dans toute autre administration) qui aboutiraient à l'application des lois d'une administration autre que celle de l'État du Michigan. Pour les résidents du Québec seulement : tout litige sur le déroulement ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, qui prendra une décision en conséquence. Un litige sur l'attribution d'un prix ne peut être soumis à la Régie que pour aider les parties à parvenir à un accord.

**12. Données personnelles des participants :** Les renseignements fournis par les participants sont assujettis à la politique de confidentialité de l'Administrateur <http://www.eprize.com/privacy-policy>, à la politique de confidentialité de LoyaltyOne Inc <https://www.airmiles.ca/arrow/PrivacyPolicy>, ainsi qu'à celle du Commanditaire <http://oldnavy.gap.com/customerService/info.do?cid=3318&mlink=5151,5838218,20&mlink=5838218>.

**13. Liste des gagnants :** Pour connaître la liste des gagnants, allez à <http://bit.ly/16G6GYi>. La liste des gagnants sera publiée après que les gagnants auront été confirmés.

© 2013 ePrize inc. Tous droits réservés.

<sup>md/mc</sup> Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading B.V., employée en vertu d'une licence par LoyaltyOne Inc. et par Old Navy.